



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Pénurie des gynécologues médicaux

Question écrite n° 18200

Texte de la question

Mme Laurence Trastour-Isnart attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur le manque croissant et préoccupant de gynécologues médicaux. En dépit d'une augmentation de postes de formation de nouveaux gynécologues médicaux avec 82 postes d'interne ouverts en gynécologie médicale pour l'année 2018-2019, il n'en demeure pas moins que la situation de la gynécologie médicale s'aggrave. En effet, les chiffres que vient de publier le Conseil national de l'ordre des médecins (CNOM) pour l'année 2018 sont révélateurs et alarmants : au 1er janvier 2018, il n'y avait plus en France que 1 054 gynécologues médicaux en exercice, soit 891 de moins qu'en 2007, et 82 de moins qu'en 2017. Ainsi, il est hautement probable qu'au 1er janvier 2019, ils sont passés sous la barre des 1 000 praticiens pour près de 30 millions de femmes en âge de consulter. En 1997, 60 % des femmes consultaient régulièrement et spontanément leur gynécologue médical (enquête du CDGM, confirmé par la SOFRES), en 2012, elles n'étaient plus que 25 % à pouvoir consulter (ONDPS), faute des effectifs nécessaires de leurs médecins spécialistes. L'impossibilité ou les difficultés pour consulter ces spécialistes engendrent des ruptures de suivi affectant notamment la prévention, des diagnostics des cancers gynécologiques retardés ou absents, l'impossibilité croissante du suivi après cancer, la quasi-impossibilité pour les jeunes filles d'accéder à la consultation de gynécologie médicale qui assurait leur éducation et leur donnait la possibilité d'avoir un comportement sain et responsable. Pour pallier ces conséquences, un « transfert de tâches » aux médecins généralistes et aux sages-femmes qui sont déjà surchargés, n'est pas la solution la plus judicieuse étant donné que le gynécologue médical est le mieux formé pour la prise en charge de tous les problèmes gynécologiques médicaux pendant toute la vie d'une femme et pour le dépistage des cancers gynécologiques. C'est pourquoi il s'avère indispensable que la gynécologie médicale puisse être à nouveau pleinement accessible à chaque femme tout au long de sa vie. Ainsi, elle lui demande quelles sont les mesures concrètes du Gouvernement afin d'inciter les étudiants en médecine vers cette spécialité et, plus généralement, afin de former en nombre suffisant des jeunes gynécologues médicaux.

Texte de la réponse

Le nombre de postes offerts en gynécologie médicale à l'issue des épreuves classantes nationales (ECN) a quasiment triplé depuis 2012 (contre +14 % toutes spécialités confondues). Au titre de la seule année 2018, ce sont 18 postes de plus qui ont été proposés pour atteindre 82 postes offerts contre 64 en 2017 (+28 %). Ce volume a été déterminé en lien avec l'Observatoire national de la démographie des professions de santé (ONDPS), qui a émis ses propositions du nombre d'internes à former sur la base de concertations locales menées par ses comités régionaux, afin de prendre en compte les besoins locaux tout en préservant la qualité de la formation. Par ailleurs, le Gouvernement se mobilise pour améliorer l'accessibilité aux soins et l'installation des professionnels dans les zones rurales, notamment au travers du dispositif du contrat d'engagement de service public (CESP), bourse versée aux étudiants en médecine en contrepartie d'une installation dans un territoire manquant de professionnels. Ce dispositif peut bénéficier notamment aux étudiants et internes en médecine souhaitant s'orienter vers l'exercice de la gynécologie médicale. Enfin, l'ONDPS a lancé début février 2019 un groupe de travail portant sur la prise en charge de la santé des femmes. En effet, pleinement

consciente des problématiques liées à cette thématique, la ministre des solidarités et de la santé a missionné l'ONDPS pour effectuer une étude spécifique sur cette question et notamment sur l'articulation entre différents professionnels de santé, notamment les gynécologues médicaux.

Données clés

Auteur : [Mme Laurence Trastour-Isnart](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (6^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18200

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 mars 2019](#), page 2736

Réponse publiée au JO le : [25 juin 2019](#), page 5904